

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2024-05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE :

**FINANCES
LOCALES**

SOUS-DOMAINE :

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF ET
COMPTE DE
GESTION 2023**

M49

Nombre de
Conseillers en
exercice : **11**

DATE DE LA
CONVOCATION :
04/03/2024

DATE DE
L'AFFICHAGE :
12/03/2024

Séance du conseil municipal du LUNDI 11 MARS 2023 à 18H15

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **sous la
Présidence de Claude BOUTET.**

Présents : AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, FORT Arnaud, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BACOU Bertrand, FAUSTINO Sabine Procurat° D'alancon Guy –MANITCH Serge Procurat° BIARD Jean-Pierre.

Secrétaire : FORT Arnaud Adjoint Serge ESQUIVA.

Monsieur Guy D'ALANCON, prend la présidence et met en délibération au scrutin public le Compte Administratif 2023 qui a été approuvé.

Le Conseil municipal,

VOTE : Par 07 voix POUR + 2 PROCURATIONS (AUDEMARD D'ALANCON Guy + Procuration FAUSTINO Sabine, BIARD Jean-Pierre + procuration MANITCH Serge, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, VERMEERSCH Frédérique, FORT Arnaud, GARCIA Fabien)

Monsieur Le Président n'a pas participé au vote.

Le Compte de gestion de Monsieur Robert SUBIAS du (S.G.C) Service de Gestion Comptable de Narbonne a été approuvé dans les mêmes conditions.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.

La Secrétaire de séance,
Arnaud FORT

